

Délibération N°15

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	24
VOTANTS :	25

OBJET :
Immobilisations et
subventions – Durées
d'amortissement.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Quatorze Décembre à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 08 Décembre 2023 s'est réuni,
à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET, Mme QUATRESSOUS, M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, Mme MINARD de CHABANNES, M. BODIN, Mme PERICHON, M. FERBOS, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à M. FERBOS

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président informe le Conseil qu'il convient de mettre à jour les durées d'amortissement des immobilisations et des subventions perçues. Cette mise à jour concerne tous les budgets.

Ces modalités ne concerneront que les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2024, sans retraitement des exercices clôturés. Ainsi, les plans d'amortissement qui ont été commencés avant le 1er janvier 2024 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet, et selon les modalités définies à l'origine.

Les subventions perçues pour des biens amortissables seront amorties sur la même durée que les biens auxquels elles se rapportent. L'amortissement de la subvention doit s'achever la même année que l'amortissement du bien. Pour ce faire, un rattrapage pourra être réalisé la première année.

L'amortissement est pratiqué sur le coût d'acquisition : toutes taxes comprises (TTC) si le budget n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ou hors taxe (HT) si le budget est assujéti à la TVA.

Pour les budgets assujéti à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024, on appliquera le principe de l'amortissement linéaire au prorata temporis à compter de la date de mise en service. Pour les immobilisations ou subventions d'équipement versées, la date de mise en service sera la date du dernier mandat de paiement, ou la date d'intégration des travaux.

Pour les subventions perçues, la date de mise en service sera la date d'encaissement du solde.

Pour les budgets assujettis à la nomenclature M4, on appliquera le principe de l'amortissement linéaire (sans prorata temporis).

Pour les immobilisations ou subventions d'équipement versées, il démarrera l'année suivant celle de l'achat.

Pour les subventions perçues, il démarrera l'année suivant celle de l'encaissement.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la mise à jour les durées d'amortissement des immobilisations et des subventions perçues.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le :

22 DEC. 2023

Publié ou Notifié

le :

15 DEC. 2023

Accusé Réception en Sous-Préfecture

le :

Ou Accusé Réception de la télértransmission

le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~

Budgets assujettis à la nomenclature M57 :

Article	Bien	Durée d'amortissement
	Immobilisation ayant une valeur inférieure ou égale à 1 000 €	1 an
202	Frais d'études des documents d'urbanisme	8 ans
203...	Frais d'études, frais de recherche et de développement, frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5 ans
204... avec terminaison en 1	Subventions d'équipement destinées à financer des biens mobiliers, des matériels ou des études	5 ans
204... avec terminaison en 2	Subventions d'équipement destinées à financer des bâtiments ou des installations	10 ans
204... avec terminaison en 3	Subventions d'équipement destinées à financer des projets d'infrastructures d'intérêt national	5 ans
205...	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 ans
208...	Autres immobilisations incorporelles	2 ans
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 ans
21321	Bâtiments privés : immeubles de rapport	15 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 ans
2157...	Matériel et outillage technique	5 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
21828	Matériel de transport : Poids lourd, camion, tracteur	7 ans
21828	Matériel de transport : Véhicule de tourisme et utilitaire, moto, scooter, mobylette, vélo, remorque, autres	5 ans
2183...	Matériel informatique	3 ans
2184...	Mobilier des établissements scolaires et autre mobilier	3 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : électroménager (lave-linge, sèche-linge, aspirateur, robots, équipement de cuisine, vaisselle, ...)	3 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : jeux extérieurs	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : matériel de nettoyage et d'entretien (mono-brosse, auto-laveuse, nettoyeur haute pression, ...), matériel audiovisuel (téléviseur, magnétoscope, vidéoprojecteur, ...), divers	5 ans

Budgets assujettis à la nomenclature M4 :

Article	Bien	Durée d'amortissement
	Immobilisation ayant une valeur inférieure ou égale à 1 000 €	1 an
203...	Frais d'études, frais de recherche et de développement, frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5 ans
205...	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 ans
208...	Autres immobilisations incorporelles	2 ans
215...	Installations, matériels et outillage techniques	3 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
2182	Matériel de transport : Poids lourd, camion, tracteur	7 ans
2182	Matériel de transport : Véhicule de tourisme et utilitaire, moto, scooter, mobylette, vélo, remorque, autres	5 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans
2184	Mobilier	3 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : électroménager (lave-linge, sèche-linge, aspirateur, robots, équipement de cuisine, vaisselle, ...)	3 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : jeux extérieurs	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : matériel de nettoyage et d'entretien (mono-brosse, auto-laveuse, nettoyeur haute pression, ...), matériel audiovisuel (téléviseur, magnétoscope, vidéoprojecteur, ...), divers	5 ans